

THE ROYAL CRYSTAL PALACE, rue Boresse, Saïgon

TERRIBLE ACCIDENT DE TRAVAIL
La façade d'une maison en construction
s'est écroulée, ce matin, et a fait deux victimes

—————○—————
La catastrophe serait due à
un vice de construction
par P. M. [Paul Marchet]
(*L'Écho annamite*, 2 décembre 1927)

La nouvelle nous est parvenue, ce matin, de l'écroulement, en partie, d'une maison en construction, rue Boresse, près des bureaux de la police des mœurs.

Nous nous sommes rendu sur le lieu de l'accident, où nous avons recueilli, à ce sujet, les renseignements que voici !

M. A-Tân [Ha-Thanh], fabricant de boissons gazeuses et fournisseur de matériaux de construction, est de ces commerçants chinois qui, sur cette terre si hospitalière d'Annam, élèvent des fortunes colossales.

Il eut l'idée de se faire construire une magnifique villa [en fait : un cinéma], au centre même de Saïgon.

Un crédit de quelques dizaines de milliers de piastres fut prévu à cet effet.

Par économie, M. A-Tân s'improvisa architecte.

Il recruta une équipe d'ouvriers chinois, placés sous la surveillance d'un caporal.

Et l'on commença les travaux.

Tout alla bien, au gré de M. A-Tân.

Il escomptait même, non sans satisfaction, voir sa villa prête à le recevoir dans quelques mois, quand, ce matin, vers dix heures et demie, un accident terrible a brisé son rêve comme un château de cartes, quoique sa maison fût bel et bien en maçonnerie.

L'accident

En effet, la façade s'est écroulée.

Trois maçons, qui y travaillaient, perchés sur un échafaudage en bambou, ont été précipités à terre, d'une hauteur d'une dizaine de mètres.

Ils sont tombés sur des tas de briques et de pierres.

Deux d'entre eux, grièvement blessés, ont été transportés d'urgence à la Polyclinique, puis, de là, à l'hôpital indigène de Cholon.

L'intervention de la police et des pompiers

Prévenu, M. Boucly, l'actif commissaire du 2^e arrondissement, s'est rendu sur le lieu.

MM. Palisse et Goyau ont alerté les pompiers de la ville, aux fins d'organiser le sauvetage, au besoin.

MM. Rouelle, Léger, Gorsse, Saint-Pol, Brunet, l'architecte municipal, ainsi que divers autres représentants de l'autorité se sont également rendus sur le lieu, dès la nouvelle de l'accident.

Après une enquête sommaire du juge d'instruction, on a procédé à la vérification des

travaux effectués par le fameux architecte A-Tân.

L'expertise n'est pas terminée, croyons-nous, à l'heure où nous écrivons ces lignes.

En attendant ses conclusions — qui seront édifiantes, nous en sommes convaincu d'avance, pour avoir constaté, *de visu*, le chef-d'œuvre architectural de M. A-Tân —, nous nous permettons de dire que la responsabilité de ce dernier est sérieusement engagée dans cette affaire.

Il est inadmissible, à notre sens, que le premier venu s'improvise architecte et ingénieur des bâtiments, pour une question de gros sous.

C'est faire trop bon marché de la vie et de la santé d'autrui.

« Chacun son métier, et les vaches sont bien gardées », dit le proverbe.

M. A-Tân est fabricant de boissons gazeuses et marchand de limonade.

Qu'il se contente de rafraîchir ses contemporains — sans les empoisonner toutefois !

S'il s'était conformé à cette ligne de conduite, dictée par la sagesse des nations, nous n'aurions pas à déplorer un accident, à la suite duquel deux de ses compatriotes se trouvent actuellement entre la vie et la mort.

NOTRE ENQUÊTE

Sur l'accident de travail de la rue Boresse

par P. M. [Paul Marchet]

(*L'Écho annamite*, 7 décembre 1927)

D'où il appert que M. Ha-Thanh, apprenti-entrepreneur, voulant faire une économie de 10.000 \$, est responsable de l'écroulement

Dans notre numéro de vendredi, nous avons relaté, en détail, le terrible accident de travail survenu rue Boresse, et qui occasionna de graves blessures à deux maçons chinois, nécessitant pour eux un long séjour à l'hôpital.

Une première enquête sommaire, menée sur les lieux mêmes, nous a donné l'impression de graves vices de construction dans les travaux exécutés sous la surveillance d'un *cai* inexpérimenté.

Habitué à ne rien avancer sans preuve formelle à l'appui, nous avons approfondi notre enquête, laquelle a abouti aux renseignements édifiants que voici :

Par respect de la vérité stricte, disons d'abord que notre dernier article à ce sujet contenait une erreur. L'édifice en construction n'était pas destiné à l'habitation. Ce n'était pas une villa, mais un cinéma [The Royal Crystal Palace], donc un lieu public.

En cette qualité, la construction devait être l'objet de soins particulièrement minutieux.

Et cette circonstance alourdit davantage la responsabilité et la culpabilité de M. Ha Thanh — et non A. Tân, comme nous l'avons orthographié précédemment — car si, par sa faute, l'immeuble s'écroulait plus tard, au milieu d'une séance par exemple, ce ne serait pas quelques maçons qui en seraient victimes, mais des centaines de spectateurs peut-être, lesquels ne seraient pas grièvement blessés, mais on trouverait probablement des morts parmi eux.

Mais ces erreurs de notre part sont sans importance, comparées surtout à celles commises par M. Ha-Thanh.

L'idée d'un cinéma à peine germée dans sa tête, M. Ha Thanh, par économie, demanda à un dessinateur du Cadastre de lui en dresser le plan, qu'il fit approuver par l'architecte de notre ville [René Gruet].

Pour commencer sans retard les travaux, M. Ha Thanh embaucha, au hasard, comme caporal, l'ex-garde-champêtre annamite Lam van Hanh, lequel, s'avouant incompetent et incapable, lui promit de recruter des « gens du métier », selon le principe de

l'économie la plus stricte.

Il n'y eut donc que peu d'ouvriers, pour le moins de frais possible.

Or, le caporal ignorait même le nombre des ouvriers placés sous ses ordres.

Après l'accident, il prit la fuite — manière élégante, ma foi, de se tirer d'affaire !

Quant à M. Ha Thanh, il déclara au commissaire-enquêteur que, par économie, il s'était improvisé entrepreneur.

Ainsi, la maison, construite suivant le plan approuvé par la mairie, lui reviendrait dans les 20.000 \$, au lieu de 30.000, chiffre normal.

La cause de l'accident résidait dans la mauvaise qualité du mortier, et la non-application, en partie, du plan.

On a fait, par exemple, la corniche plus large que le pilastre ; la corde mesurait 5 m. 15, et la flèche 2 m. 60 seulement.

Les bambous de l'échafaudage étaient attachés entre eux par des *lat*, c'est-à-dire des ficelles en jonc, éminemment fragiles !

Que de chinoiseries dans cette construction ! — sans doute pour rappeler la nationalité du constructeur !

Un mot maintenant sur l'expertise.

Qu'il nous soit permis de nous étonner de la présence, parmi les experts, de M. [René] Gruet, celui-là même qui avait approuvé le plan à lui présenté par M. Ha-Thanh.

On se demande à bon droit si M. Gruet n'a pas lui-même sa part de responsabilité dans l'affaire.

Dans ces conditions, la crainte n'est elle pas justifiée que la conclusion des experts soit faussée par l'influence d'un des leurs, précisément un responsable ?

Cette prévision commence, paraît-il, à se confirmer, car, si nos renseignements sont exacts, M. Gruet serait en désaccord avec son collègue, M. Russier.

Nous espérons, malgré tout, que l'enquête sera menée avec une impartialité rigoureuse, et que les autorités compétentes sauront apprendre à M. Hà Thanh que le bon marché, dans les constructions, coûte parfois fort cher en définitive.

L'écroulement du cinéma de la rue Boresse
devant le tribunal correctionnel de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 5 avril 1928)

Après une longue instruction, l'affaire de Ly Quoi, poursuivi pour blessures par imprudence, est venue, ce matin, devant le tribunal correctionnel indigène. présidé par M. Tran van Ty.

On se rappelle l'écroulement partiel du cinéma en construction de la rue Boresse, appartenant au marchand chinois de limonade Ha Thanh, accident qui occasionna de graves blessures à trois maçons.

Après un long débat, le tribunal met l'affaire en délibéré, pour jugement à huitaine.

L'Écho annamite a publié plusieurs articles à ce sujet.

Nous sommes heureux de constater que notre thèse a été appuyée par M^e Tromeur, avocat du prévenu, qui a dit : « L'auteur initial de l'accident, c'est l'auteur du plan... l'architecte de la ville, M. Gruet, qui avait approuvé ce plan, avait une responsabilité, sinon pénale, du moins morale, dans cette affaire. Il était donc mal qualifié pour expertiser. ».

Au fait, il est assez piquant de voir M. Gruet expertiser... M. Gruet !!

(*L'Écho annamite*, 9, 10, 11, 18, 21, 23... juillet, 1^{er} août... 1928)

Le public est informé qu'à partir du 1^{er} avril 1928, le cinéma The Royal Crystal Palace est ouvert, rue Brosses (Cauônglanh — Saïgon).

Les dirigeants de ce cinématographe acceptent la publicité commerciale, soit par projections fixes ou animées sur l'écran, comme dans les autres salles de cinéma de la place, soit par affiches, distribution de programmes, catalogues, prospectus, etc.

Commerçants annamites et chinois, n'hésitez pas de vous adresser, pour votre publicité, à

HA THANH, gérant
81, boulevard Bonard
Saïgon.
